

AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE

PROJET DE MODERNISATION DU PONT DE GAGNAC-SUR-GARONNE

Commune de Gagnac-Sur-Garonne

du 26 février au 29 mars 2024 inclus

Ouverture de la concertation obligatoire conformément aux articles L 103-2 et R 103-1 du code de l'urbanisme et aux articles L121-15-1 et L121-16 du code de l'environnement

Description de l'opération soumise à la concertation

Construit en 1963, le pont de Gagnac-sur-Garonne va devoir être modernisé. Le tablier va être remplacé et les appuis conservés.

Passé sous la responsabilité de Toulouse Métropole le 1er janvier 2017, l'ouvrage structurant pour le territoire et ses usagers, a depuis été placé sous surveillance renforcée. Cette surveillance et les études techniques engagées depuis 2017 jusqu'en 2022 montrent aujourd'hui la nécessité d'une reconstruction de l'ouvrage. L'ouvrage actuel est sûr. Toutefois sa pérennité n'étant pas garantie dans le temps, l'évolution de l'état du pont pourrait engendrer des restrictions allant jusqu'à sa fermeture à la circulation.

Dans une démarche préventive, afin de maîtriser les impacts sur la mobilité des usagers et limiter les impacts environnementaux, Toulouse Métropole, avec les maires des communes avoisinantes, a décidé de reconstruire partiellement l'ouvrage suivant le scénario le moins impactant : remplacement du tablier et conservation des appuis.

La mise en place du nouveau tablier nécessitera une interruption de la circulation pour une période estimée de 6 à 8 mois à horizon 2027/2028, pour une mise en service du pont totalement pérennisé et accessible à tous prévue fin 2028.

Toulouse Métropole engage une concertation citoyenne du 26 février au 29 mars 2024 dans une démarche de transparence, de proximité et de projection collective indispensable en regard des évolutions rapides de notre société et de l'importance du Pont de Gagnac pour nos concitoyens.

Objet de la concertation

La concertation permet à toutes les personnes et instances d'être informées de l'avancement du projet et d'exprimer leur avis.

Afin **d'associer le public** à l'élaboration de ce projet, Toulouse Métropole a décidé d'organiser **une concertation du 26 février au 29 mars 2024**.

Les objectifs fixés de la concertation sont les suivants :

- présenter le projet et son phasage, informer le public sur la base des études préliminaires ;
- recueillir l'avis du public sur le principe de réaménagement envisagé, et les solutions alternatives envisageables en phase travaux ;
- présenter et informer sur les impacts du projet et ses apports en termes de mobilité et de qualité de vie.



Page PONT DE GAGNAC

EN SAVOIR PLUS

jeparticipe.metropole.toulouse.fr

Déroulement de la consultation

Cette concertation prévoit :

- La mise à disposition d'un **dossier de concertation** au siège de Toulouse Métropole et dans les mairies des communes de Gagnac et Seilh. Ce dossier sera accompagné d'un **registre** permettant aux personnes intéressées de consigner leurs observations. Le dossier sera consultable aux heures d'ouverture habituelles de ces administrations pendant toute la durée de la concertation.
- L'organisation de 3 réunions publiques :
 - **Lundi 26 février à 18h :**
Espace Garonne, 1 Rue de Pessoles, 31150 Gagnac-sur-Garonne
 - **Mardi 5 mars à 18h :**
Espace Colucci, 8 avenue de Montauban, 31620 Castelnau d'Estrétefonds
 - **Judi 28 mars à 18h :**
Espace Ferrat, 1 All. de l'Europe, 31840 Seilh
- L'organisation de 2 ateliers ouverts au public :
 - **Judi 14 mars à 18h – Atelier « Quelle(s) mobilité(s) sur le futur pont ? » :** Maison des Associations, Pl. Flandres Dunkerque 1940, 31150 Fenouillet
 - **Mercredi 20 mars à 18h30 – Atelier « Solutions alternatives, phase travaux, impacts environnementaux » :** Espace Canal des deux mers, 31150 Lespinasse
- La mise à disposition de toutes les informations relatives au projet sur le site jeparticipe.metropole.toulouse.fr

Modalités d'expression du public

Pendant toute la durée de la concertation, le public pourra consigner ses observations :

- sur les registres mis à disposition :
 - au siège de Toulouse Métropole rue René Leduc – 31500 Toulouse
 - à la mairie de Gagnac-sur-Garonne – Place de la République – 31150 Gagnac-sur-Garonne
 - à la mairie de Seilh – 1 place de Roaldès du Bourg – 31840 Seilh
- via le site internet www.jeparticipe.toulouse.fr sur la page : Pont de Gagnac
- lors des temps de rencontres avec le public en présence des représentants de la maîtrise d'ouvrage, tels que présentés ci-avant
- par courrier adressé à Toulouse Métropole, Direction Ouvrages, Réseaux Secs et Coordination des travaux, bâtiment Marengo Ovale, 1 place de la Légion d'Honneur, 31500 Toulouse.

Modalités pour consulter les conclusions de la concertation

Au terme de la concertation, il sera établi un bilan de la concertation, reprenant et synthétisant les avis et observations formulés. Ce bilan fera l'objet d'une délibération soumise à l'occasion d'un Conseil, au vote des élus de Toulouse Métropole, qui présentera les suites données par la maîtrise d'ouvrage aux observations du public et leur intégration dans les études détaillées préalables à l'enquête publique, le cas échéant.

Le public pourra consulter cette délibération sur metropole.toulouse.fr ainsi que sur le site jeparticipe.metropole.toulouse.fr où il sera mis en ligne également le bilan de la concertation.